

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE LAON
CANTON
D' ANIZY-LE-CHÂTEAU
Syndicat
de Regroupement
Scolaire
Chailvet-Mons

**Modalités d'inscription
dans les écoles du Syndicat
de regroupement scolaire
Chailvet-Mons**

Toute inscription pour les écoles se fait en tout premier lieu dans la **Mairie de la commune de résidence.**

Les Maires transmettent ensuite la fiche d'inscription au Président du syndicat de Regroupement scolaire Chailvet-Mons en Mairie de Mons-en-Laonnois.

Ce dernier remettra à Madame PRIOUX coordinatrice du regroupement l'ensemble des inscriptions.

Cette démarche est la même pour l'entrée en petite section de maternelle à Clacy-et-Thierret.

Les enfants nés du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007 seront accueillis pour cette rentrée de septembre 2010.

Rappel du règlement intérieur des écoles, inscriptions et admissions.

« Les enfants âgés de 3 ans dans l'année civile peuvent être admis dans la limite des places disponibles, compte tenu des effectifs en hausse sensible seuls les enfants nés en 2007 seront admis ».

Il ne sera pas procédé à des inscriptions en cours d'année scolaire au-delà de la rentrée des vacances de la Toussaint pour les enfants ayant 3 ans au cours de l'année civile 2010.

Toutes les demandes d'inscription seront accompagnées de la photocopie des justificatifs suivants :

- *Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,*
- *Justificatif de domicile et du carnet de santé avec mention des vaccinations.*

Les parents peuvent donc dès à présent inscrire leurs enfants pour la prochaine rentrée scolaire à la Mairie de leur domicile.

Mons en Laonnois, le 4 mai 2010

Le Président



Robert GUYOT